



Alliance
Coopérative
Internationale



les COOPÉRATIVES

INITIATIVES COOPÉRATIVES
POUR BÂTIR UN AVENIR
PLUS DURABLE POUR TOUS

*à l'agenda
2030*

Document de récolte de fonds pour
élaborer une feuille de route pour
la visibilité des coopératives dans
le domaine des SDG.

www.ica.coop

“

Notre modèle social, économique et culturel est capable de transformer la coopération internationale en développement durable. Mais cela ne devrait pas n'être que de simples mots. Nous sommes convaincus de notre pouvoir de transformer mais pour y parvenir nous devons nécessairement mettre en pratique nos principes et nos valeurs ”

a déclaré Ariel Guarco, Président de l'Alliance coopérative internationale (ACI).

L'Agenda 2030 des Nations Unies et ses objectifs de développement durable (ODD) s'attaque aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés, ceux liés notamment à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la paix et à la justice. Ces ODD constituent **un véritable projet visant à créer un avenir meilleur et plus durable pour tous.**

COMMENT LE MOUVEMENT COOPÉRATIF PEUT-IL AIDER À RELEVER CES DÉFIS MONDIAUX POUR GARANTIR QUE PERSONNE NE SERA LAISSÉ POUR COMPTE ?

— Les coopératives sont l'un des principaux acteurs impliqués dans les thèmes proposés par l'Agenda 2030 parce que ceux-ci sont inscrits dans leur ADN à travers leurs principes et leurs valeurs.

Mais la voix du mouvement coopératif **n'est pas suffisamment entendue dans le cadre des objectifs de développement durable.**

COMMENT L'ACI PEUT-ELLE FAIRE EN SORTE QUE LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES, LES GOUVERNEMENTS ET LES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DU MONDE ENTIER CONSIDÈRENT LE RÔLE IMPORTANT QUE JOUENT LES COOPÉRATIVES POUR ATTEINDRE CES OBJECTIFS ?

— Dans une feuille de route pluriannuelle et jusqu'en 2030, l'Alliance coopérative internationale va notamment :

- intensifier ses actions pour défendre les intérêts du mouvement coopératif en ce qui concerne les objectifs de développement durable,
- collecter et enregistrer des données, des bonnes pratiques et des engagements en faveur de ces objectifs,
- fournir une formation et des conseils aux membres,
- créer un système de suivi et d'évaluation de l'importance de la contribution des coopératives aux objectifs de développement durable.

Tout cela sera mis en œuvre dans différents outils coordonnés disponibles pour le mouvement coopératif.

— L'ACI ainsi que ses organisations sectorielles qui contribueront également à cette initiative ont besoin **d'un fonds d'amorçage pour la lancer au cours des prochains mois.** Nous ne pouvons pas en effet y parvenir avec nos seules ressources financières et nos propres effectifs. En retour, d'autres expériences vécues au sein de l'Alliance coopérative internationale et de ses organismes nous convainquent qu'une fois cette initiative lancée nous serons en mesure de commencer à rechercher des fonds auprès d'autres sources.

— Ce document fournit plus d'informations sur les objectifs de développement durable en relation avec les coopératives, sur la manière dont l'ACI peut utiliser ces ODD pour aider ses membres et défendre les intérêts du mouvement coopératif, la raison pour laquelle l'ACI a besoin de dons pour la période de lancement, sur le plan de travail et le budget pour la première étape du travail (jusqu'en décembre 2019) et donne des informations pratiques sur la manière de faire un don.

Pourquoi lancer **une action spécifique** sur les ODD pour les coopératives ?

Les objectifs de développement durable fournissent un cadre commun approuvé par l'ensemble de la communauté internationale sous l'égide des Nations Unies et donc partagé par les États-nations, les organisations internationales, les organisations régionales, les organisations de la société civile et le monde entier. **Il s'agit d'un langage commun et d'une norme commune à laquelle tout le monde peut se référer.**

C'est la première fois qu'un texte international relatif au développement, intégrant les trois dimensions du développement, économique, sociale et environnementale, a fait l'objet d'un consensus aussi élevé.

Les ODD ne sont pas pour autant une simple liste de souhaits.

Les statisticiens des Nations Unies ont mis en place plusieurs centaines d'indicateurs qui permettront de savoir si et dans quelle mesure les ODD auront été atteints ou non. Ils aideront également à comprendre avant 2030 si et dans quelle mesure le monde se dirige réellement vers la réalisation de ces objectifs.

— Le mouvement coopératif qui représente environ 12 % de l'humanité devrait suivre de près et participer activement à cette entreprise.

— **L'un des rôles essentiels de l'ACI** est de représenter les intérêts de ses membres et de l'ensemble du mouvement coopératif devant les organisations internationales, en particulier devant les Nations unies qui ont initié les objectifs de développement durable. Un autre de ses rôles est de servir ses membres et de les aider dans leurs efforts pour promouvoir le mouvement coopératif au niveau national.

— **Une enquête réalisée auprès des membres a montré qu'ils souhaitaient que l'ACI travaille sur les objectifs de développement durable** et que de nombreux membres avaient placé les objectifs de développement durable au premier rang de leurs priorités dans leurs propres organisations.

— La réalité est que les instruments dont nous disposons actuellement ne sont pas suffisants pour préconiser la contribution des coopératives aux objectifs de développement durable, ni la nécessité d'un environnement politique plus favorable qui permettrait aux coopératives de contribuer encore plus au développement durable. **Nous ne sommes pas en mesure avec les données sur les coopératives dont nous disposons actuellement de faire rapport sur leur contribution aux objectifs de développement durable.** Si nous ne changeons pas cette situation nous ne serons pas en mesure d'indiquer, d'ici à 2030, comment et dans quelle mesure les coopératives contribuent à la réalisation des ODD.

— Pouvoir le faire serait un moyen sans précédent de **donner de la visibilité au mouvement coopératif au niveau mondial.**

— À ce stade, nous ne disposons pas non plus d'un système efficace permettant à l'Alliance coopérative internationale de collecter les engagements de contribution des membres et des coopératives de base, ni les informations sur ce que font déjà ces dernières pour atteindre les objectifs de développement durable. Un site web sur les coopératives à l'horizon 2030 Co-ops for 2030 a été lancé en 2016 mais nous devons le restructurer en profondeur et le bâtir sur un système de base de données solide afin de fournir les données quantitatives et qualitatives utiles qui permettraient aux engagements et initiatives des coopératives du monde entier d'être davantage que des initiatives individuelles dispersées.

— **Afin de fournir des données statistiques sur la contribution des coopératives aux objectifs de développement durable et de promouvoir les engagements et les initiatives individuelles,** il est aussi important de mieux expliquer aux membres de l'ACI comment nous pouvons nous engager au niveau national et international dans cette entreprise commune.

— Le débat sur les objectifs de développement durable peut également servir de base au mouvement coopératif pour s'engager, en partenariat avec d'autres acteurs mondiaux, dans un débat plus général sur la manière de mesurer la croissance, au-delà du PIB pris habituellement comme principale mesure de celle-ci. Le document « Croissance coopérative pour le 21^e siècle » commandé par l'ACI à CICOPA en 2013 pourrait alimenter un débat à cet égard.

Merci de consulter l'annexe jointe pour en savoir davantage sur les origines des objectifs de développement durable et sur leurs liens avec les coopératives.

2

Pourquoi sollicitons-nous des dons pour cette initiative?

Les deux principales sources de revenus du bureau mondial de l'ACI sont insuffisantes aujourd'hui pour financer cette initiative.

Ces sources sont les revenus réguliers provenant des cotisations et ceux provenant du programme de partenariat ACI-UE (2016 – 2020) « Les coopératives en développement – Des entreprises centrées sur les personnes ».

D'un côté les activités en cours résultant du programme de partenariat ACI-UE sont nombreuses et occupent une grande partie de notre personnel, et d'un autre le bureau mondial est aussi engagé actuellement dans une série d'activités approuvées par l'assemblée générale et le conseil d'administration de l'ACI, telles que le support pour la création d'une nouvelle stratégie de l'ACI comprenant des enquêtes et des consultations connexes avec les membres et les organes de l'ACI, la préparation de la conférence mondiale (2019) et du congrès du 125e anniversaire (2020), la gestion régulière du **membership**, la **communication**, le travail sur les politiques publiques, l'organisation de la Journée internationale des coopératives, la coordination des régions et des secteurs, le soutien du personnel comités thématiques / réseaux (recherche, législation, développement, genre et jeunesse) et aux comités du conseil d'administration (présidence, gouvernance, **membership**, identité coopérative, communication, normes comptables, ressources humaines, audit), établissement d'un instrument financier mondial pour le développement coopératif, etc.

Nous avons besoin aujourd'hui de fonds d'amorçage pour lancer cette initiative le plus rapidement possible au cours des prochains mois, à la fois pour nous et pour nos organisations sectorielles, et **pour couvrir nos travaux préparatoires en cours**. Nous estimons que dans un deuxième temps nous serons en mesure de trouver des ressources pour financer toutes ces activités une fois celles-ci mises en orbite.

Pour cet effort initial qui s'étend de septembre 2018 à décembre 2019, nous avons besoin de votre aide !

Nous sommes convaincus que ce travail peut intéresser directement vos organisations et vos coopératives car votre gouvernement et les composantes de votre société civile nationale doivent obligatoirement utiliser aussi le cadre des ODD.

3

Buts et Objectifs

Le mouvement coopératif répond aux défis mondiaux rencontrés par les ODD car ceux-ci sont inscrits dans son ADN à travers les principes et les valeurs coopératifs. Sa voix cependant n'est pas suffisamment entendue. Le présent projet vise donc à :

- augmenter la visibilité des coopératives dans le domaine des ODD,
- mesurer l'impact des coopératives à travers le développement d'indicateurs,
- promouvoir l'engagement des membres de l'ACI envers les ODD.

4

Ce que nous **proposons**

Nous proposons une série d'actions de l'Alliance coopérative internationale sur les objectifs de développement durable qui se dérouleraient d'ici à 2030 et qui seraient lancées au cours des prochains mois (période pour cette demande spécifique de dons).

1 — Une campagne de communication coordonnée pour s'assurer que nos membres et le mouvement coopératif participent à l'initiative sur les ODD.

2 — Un site web interactif qui servirait de plaque tournante dans lequel toutes les informations et les engagements concernant les ODD au sein du mouvement coopératif pourraient être centralisés.

3 — Élaboration de données quantitatives et qualitatives sur la contribution des coopératives aux objectifs de développement durable avec des indicateurs spécifiques inspirés des indicateurs de développement durable de l'ONU et avec l'aide des organisations sectorielles de l'ACI sur des objectifs de développement durable spécifiques.

4 — Intégration et gestion des données ODD dans la base de données de l'ACI qui comprendra les données sur les membres ainsi que sur le secteur coopératif en général.

5 — Élaboration des positions et des recommandations de l'ACI sur des objectifs de développement durable spécifiques.

6 — Courts exposés semestriels sur certains objectifs de développement durable..

7 — Rapports annuels rédigés en 3 langues pouvant être remis à l'ONU et à ses agences, aux gouvernements, etc., récapitulant les informations développées dans les actions 3, 5 et 6 ci-dessus..

8 — Développement d'une méthodologie de reporting et de matériel de formation adéquat pour les membres.

9 — Création et gestion d'un groupe consultatif international d'experts en ODD au sein du mouvement coopératif.

10 — Mise au point d'un système de certification et d'étiquetage coopératif axé sur l'identité coopérative et les objectifs de développement durable qui renforceront les engagements mentionnés ci-dessus (action 2).

5

Comment **l'initiative** sera-t-elle évaluée ?

— Les statisticiens des Nations Unies ont établi plusieurs centaines d'indicateurs qui permettront de savoir si et dans quelle mesure les ODD ont été atteints ou non.

— Des rapports annuels sur les objectifs de développement durable seront publiés et examinés par le groupe politique de haut niveau des Nations Unies et un rapport mondial sur le développement durable sera publié tous les quatre ans. L'une des premières tâches de ce projet **consistera à définir des critères permettant d'évaluer le rôle des coopératives dans la réalisation des objectifs de développement durable** en utilisant les indicateurs de l'ONU et en les adaptant à la réalité des coopératives.

— Le mouvement coopératif devra générer des estimations quantitatives et des témoignages qualitatifs concernant ses contributions aux objectifs de développement durable, afin de surveiller, mesurer et évaluer efficacement ses contributions sur la période 2015-2030. Les ODD eux-mêmes fournissent des objectifs mesurables quantitativement.

— L'adoption récente des toutes premières directives sur les statistiques coopératives par la vingtième Conférence internationale des statisticiens du travail placée sous l'égide de l'OIT, constitue un élément important pour l'élaboration de statistiques sur les coopératives aux niveaux national et international.

6

Plan de travail pour la période allant de septembre 2018 à décembre 2019

Actions	sept/déc 2018	jan/mars 2019	avril/juin 2019	juillet/sept 2019	oct/déc 2019
1. Préparer, lancer et gérer la campagne de communication	Préparer	Lancer	Gérer	Gérer	Gérer
2. Lancer et gérer le site web interactif	Préparer	Préparer	Lancer	Consolider	Consolider
3. Élaborer les données et les indicateurs	Préparer	Gérer et développer	Gérer et développer	Gérer et développer	Gérer et développer
4. Gérer la base de données	Préparer	Préparer	Valider et analyser	Gérer	Gérer
5. Élaborer les positions de l'ACI sur des ODD spécifiques		Élaborer une première position		Élaborer une seconde position	
6. Publication de courts rapports dédiés		Publication en février		Publication en juillet	
7. Publication d'un rapport annuel en 3 langues			Préparer	Préparer	Élaborer et publier
8. Élaborer une méthodologie de rapport et un outil pédagogique		Préparer	Préparer	Préparer	Préparer
9. Lancer et gérer un groupe consultatif d'experts	Préparer	Lancer	Gérer	Gérer	Gérer
10 Préparer une certification / un système de labellisation	Rassembler les informations	Préparer	Préparer et définir les critères pour les ODD	Préparer	Préparer

7

Budget pour la période allant de septembre 2018 à décembre 2019

Actions	Postes	Montants	Totaux
1. Préparer, lancer et gérer la campagne de communication	Coûts du personnel	78 800	78 800
2. Lancer et gérer le site web interactif	Restructuration du site web	13000 2200 5000 19500	39 700
3. Élaborer les données et les indicateurs	Travail des organisations sectorielles Voyages Coûts du personnel Sous-total	64 000 3000 15 006	82 006
4 Gérer la base de données	Coûts du personnel Sous-total	12 522	12 522
5. Élaborer les positions de l'ACI sur des ODD spécifiques	Coûts du personnel Sous-total	12 455	12 455
6. Publication de courts rapports dédiés	Mise en page et impression Coûts du personnel Sous-total	22 000 18 297	40 297
7. Publication d'un rapport annuel rédigé en 3 langues	Mise en page, impression et traduction Coûts du personnel Sous-total		18 729
8. Élaborer une méthodologie de rapport et un outil pédagogique	Coûts du personnel Sous-total	5002	5002
9. Lancer et gérer un groupe consultatif d'experts	Coûts du personnel Sous-total	1115	1115
10 Préparer une certification / un système de labellisation	Voyages Coûts du personnel Sous-total	9000 15 036	24 036
Préparation, planification, prévisions budgétaires, gestion financière, administration	Coûts du personnel Frais généraux Sous-total	23 678 5000	28 678
TOTAL GÉNÉRAL			272 420

8

Comment faire un don et comment nous en **rendrons compte**

— Vous pouvez faire votre don sur le compte en banque de l'Alliance coopérative internationale :

IBAN : BE70 7340 3713 3225

BIC : KREDBEBB

— Tous les donateurs seront mentionnés, avec leur consentement préalable, sur le site web dédié à la campagne une fois celui-ci restructuré,

— Tout donateur qui versera au moins 10 000 euros sera considéré comme un sponsor et son logo apparaîtra sur tous les documents relatifs à cette activité publiés au cours de cette période.

— Des rapports d'avancement et financiers réguliers seront à la disposition des donateurs.

ANNEXES

Quelle est l'origine des objectifs de développement durable des Nations Unies et pourquoi sont-ils si pertinents pour les coopératives ?

Les objectifs de développement durable reposent sur l'idée que le développement comporte trois composantes d'égale importance: économique, sociale et environnementale. L'intégration progressive de la composante environnementale fait suite au rapport Brundtland de 1987 « Notre avenir à tous » et au Sommet de la Terre de Rio en 1992. L'expression « développement durable » est liée à cette triple dimension du développement.

Les coopératives ont des objectifs économiques et sociaux explicites comme indiqués dans la Déclaration sur l'identité coopérative: elles sont à la fois des associations et des entreprises qui visent à répondre aux besoins et aux aspirations économiques et sociales de leurs membres, elles sont régies par un contrôle démocratique, soutenues par l'information, la formation et l'éducation, elles affectent leurs bénéfices aux réserves communes réinvesties dans des objectifs à long terme pour la communauté et ristournent une partie de leurs bénéfices à leurs membres en fonction de leurs transactions avec elles (et non en fonction du capital investi), avec une préoccupation pour la communauté environnante et en s'inspirant de valeurs telles que l'égalité, l'équité, la solidarité, la responsabilité sociale et l'altruisme.

La préoccupation des coopératives pour l'environnement est apparue dès le Congrès de l'ACI tenu à Moscou en 1980, où un rapport intitulé « Les coopératives en l'an 2000 » a été publié, selon lequel « *Peu importe ce qui est dit sur le siècle qui s'achève, on s'en souviendra probablement de la période au cours de laquelle l'humanité a fait plus qu'il n'en a jamais été fait auparavant pour empoisonner et détruire son environnement* ». Le Congrès de l'ACI, en 1992, à Tokyo, a abordé la question du développement durable en tant que thème principal et a adopté une « *Déclaration sur l'environnement et le développement durable* ». La Déclaration sur l'identité coopérative,

approuvée par le Congrès de l'ACI à Manchester en 1995, a introduit le septième principe coopératif, « engagement envers la communauté » qui stipule que « *les coopératives œuvrent pour le développement durable de leurs communautés* ». Les dispositions statutaires de l'ACI, datant également des années 90, s'appuient sur cinq piliers dont l'un est de « *Promouvoir le développement humain durable* ». La dimension environnementale du développement a également été fortement soulignée par le « Plan d'action pour une décennie coopérative » (2012) de l'ACI et par les « Notes d'orientation pour les principes coopératifs » (2015). Il convient de considérer que dans le contexte de la mondialisation, le terme « communauté », tel que mentionné dans le septième principe coopératif, couvre également la dimension environnementale.

Comme les coopératives ont pour mission de satisfaire les besoins humains à long terme et que les besoins environnementaux sont de plus en plus pressants, elles sont destinées à renforcer leur dimension environnementale et donc intégrer les trois dimensions du développement.

Les ODD couvrent toutes les composantes de l'activité économique (agriculture, industrie, logement, santé, éducation, production, consommation, etc.) et répondent à toutes les préoccupations mondiales essentielles (pauvreté, égalité, emploi, genre, changement climatique, paix, etc.). Les coopératives contribuent à tous les objectifs de développement durable, à la fois parce qu'elles sont fortement impliquées dans les secteurs économiques mentionnés par ceux-ci et parce que leur action contribue de manière substantielle aux préoccupations mondiales qui y sont mentionnées. Le tableau suivant présente une vue synoptique des principales contributions des coopératives aux objectifs de développement durable (les autres étant laissées ici de côté par manque de place).



ANNEXES

ODD



1 Éradication de la pauvreté



2 Lutte contre la faim et sécurité alimentaire



3 Accès à la santé – Bien-être



4 Accès à une éducation de qualité et formation tout au long de la vie



5 Égalité des genres



6 Accès à l'eau potable et assainissement



7 Accès abordable aux énergies renouvelables



8 Emplois décent et croissance économique (en ce compris le tourisme durable)



9 Industrie, innovation et infrastructures



10 Réduction des inégalités



11 Villes et communautés durables



12 Consommation et production responsable

Types de coopérative

Toutes
De crédit
D'assurance
Sociales

Agricoles De pêche

De consommateurs

De santé

Toutes
D'étudiants

De travail associé / sociales

De crédit

De consommateurs

Toutes

De travail associé /
de producteurs

D'eau

D'énergie

Toutes

Sociales
De travail associé / sociales
De producteurs /
d'indépendants

De travail associé / sociales
Agricoles (industries
agro-alimentaires)

Nouveaux types (multi-stakeholders,
de communauté,
plateformes, etc.)

D'eau, d'énergie &
de téléphonie

Toutes

De crédit
D'habitation

Toutes

Agricoles
De consommateurs
Nouvelles coopératives
alimentaires

Quelques clés de contribution

10 % de l'emploi mondial
Micro-crédits pour les pauvres
Micro-assurances pour les pauvres
Emplois pour les personnes défavorisées

La part de marché des produits alimentaires
est évaluée à 32 %, apport de la sécurité alimentaire,
augmentation de la production agricole diversifiée
Fourniture de produits alimentaires de qualité
à prix réduits

Services de santé (en ce compris le SIDA)
à près de 100 millions de malades

L'éducation est l'un de ses principes fondateurs
Formation pratique pour les enfants et
les adolescents sur la manière de gérer
une coopérative

Diffusion du savoir (en particulier
par près de 2700 coopératives)

Fourniture de micro-crédits éducatifs et éducation
financière

Éducation des consommateurs

Haut taux de présence des femmes parmi
les membres et aux postes électifs comme
le montrent plusieurs études

D'importants réseaux coopératifs sont exclusivement
dédiés aux femmes

Production et distribution d'eau potable

Acheminement de l'énergie dans les zones rurales
et isolées, production d'énergie renouvelable

10 % de l'emploi mondial;
travail décent, stable et résilient; accès au marché;
plus de valeur dans les mains des membres

Proposition d'emplois aux personnes défavorisées
Tourisme durable, patrimoine culturel

Fourniture de services partagés et protection sociale

Pratiquement toutes les activités industrielles,
maintien des entreprises dans
leurs communautés locales

Innovation dans de nouvelles formes d'entreprises,
démocratisation de plateformes en ligne

Promotion des infrastructures pour l'énergie, l'eau et
internet dans les zones éloignées

Redistribution des surplus aux membres,
réinvestissement dans les communautés,
écart des salaires inférieur à la moyenne

Inclusion financière

Amélioration de taudis et fourniture de logements
à prix abordable pour une partie significative
de la population dans un certain nombre de pays,
soit par acquisition soit par location

Résistance aux catastrophes et contribution
aux mesures après catastrophes

Les réseaux entre des coopératives agricoles et
les consommateurs promeuvent de plus en plus
la consommation responsable, en ce compris
des aliments biologiques, la chaîne alimentaire et
des produits de commerce équitable, limitation des
déchets alimentaires, promotion de l'économie
circulaire

ANNEXES



SDG

13 Action en faveur du climat



14 Mers et océans



15 Vie terrestre



16 Paix, justice et institutions fortes



17 Partenariats

Type of cooperative

De travail associé / sociales
De pêche
Agricoles

Some key contributions

— Emplois verts, protection des espaces naturels, traitement et recyclage des déchets

— Rôle clé après plusieurs conflits armés, participation dans des processus de réconciliation
— Implication croissante des coopératives dans l'accueil des réfugiés et dans la prise en charge de leurs problèmes

— Coopération de développement internationale dans le mouvement coopératif et avec d'autres acteurs, y compris dans la coopération Sud-Sud

Le rôle des coopératives après les desastres

— Le 17^e objectif de développement durable repris ci-dessus est celui dans lequel les coopératives sont explicitement mentionnées. La dimension de partenariat est en effet fondamentale pour promouvoir la contribution des coopératives au développement durable et aux ODD. C'est l'un des principaux moteurs potentiels pouvant améliorer considérablement la contribution des coopératives.

— Mais la contribution la plus complète des coopératives aux ODD nécessite également un environnement politique adéquat pour lequel nous devons créer des instruments de plaidoyer.

A PROPOS DE L'ALLIANCE COOPÉRATIVE INTERNATIONALE

— L'Alliance Coopérative Internationale (ACI) est l'organisation faîtière des coopératives au niveau mondial, représentant plus de 300 fédérations et organisations coopératives présentes dans 110 pays.

— Les membres de l'ACI sont les fédérations nationales des coopératives et les organisations coopératives individuelles.

— 12% de l'humanité est un.e coopérateur.trice. Le 10 % de la population active occupée assure leurs moyens d'existence grâce aux 3 millions de coopératives du monde entier, soit par l'emploi direct ou par l'intermédiaire d'une coopérative.

— L'Alliance Coopérative Internationale travaille en collaboration avec les gouvernements et organisations régionales et mondiales afin de créer un cadre légal plus favorable à l'émergence et à la croissance des coopératives. L'ACI promeut également l'importance des valeurs entrepreneuriales des coopératives envers le grand public.

— Opérant depuis son bureau central situé à Bruxelles en Belgique, l'Alliance Coopérative Internationale est organisée en quatre Bureaux régionaux (Europe, Afrique, Amérique et Asie-Pacifique) et huit organisations sectorielles : Banques, Agricultures, Pêche, Assurances, Santé, Logement, Consommation, Industries et Services.

— L'Alliance Coopérative Internationale est une association internationale sans but lucratif établie en 1895 afin de promouvoir le model entrepreneurial coopératif.

www.ica.coop